



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 21 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence nationale des territoires : les élus de Dordogne réunis pour un dialogue élargi entre l'État et les collectivités territoriales

La première conférence nationale des territoires s'est tenue le 17 juillet dernier au Sénat, sous la présidence du Premier Ministre, autour de membres du Gouvernement et de représentants des collectivités territoriales, du Parlement et des organismes de concertation territoriale existants.

Le Premier Ministre a souhaité que les travaux de cette conférence, appelée à se réunir tous les six mois, puissent être nourris par des réflexions et propositions émanant des acteurs locaux. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec la volonté du Président de la République d'associer systématiquement en amont les collectivités territoriales à toute décision qui les concerne.

Dans ce cadre, la Préfète de la Dordogne a organisé le 21 septembre 2017, une concertation locale en préfecture pour permettre aux élus locaux d'échanger et de faire part de leur analyse ainsi que de leurs attentes et de leurs propositions sur un certain nombre de sujets structurants pour nos territoires.

Ont participé à ce rendez-vous : les députés et sénateurs du département, le Président du Conseil départemental, le Président et le bureau de l'Union départementale des maires de la Dordogne, le Président de l'association des maires ruraux et les Présidents des 20 établissements intercommunaux, ainsi que des représentants de l'État.

Les débats ont été structurés autour de quatre tables rondes :

- La réduction des fractures territoriales
- L'allègement des normes
- La mise en œuvre des projets d'investissements
- Les innovations et expérimentations

Les échanges feront l'objet d'une synthèse qui sera adressée au Premier Ministre et alimentera la contribution du département de la Dordogne en vue de la prochaine conférence nationale des territoires. Elle sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24 –



@Prefet24
